



Commune de
Sommaing sur Écaillon

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai

Canton de Caudry

59213 Sommaing

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 008/2026

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 04/03/2026

Date d'affichage : 04/03/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François MAUZÉ

Nombre de conseillers : 10

Présent(e)s :

Monsieur SALENGRO Roland
Monsieur LENOIR Christian
Madame DEHIÈRE Aurélie
Madame DESOMBREUX Clarisse
Monsieur MAUZÉ Jean-François
Monsieur DELHAYE Guillaume
Madame BERTON Dominique

Retrait de Monsieur Le Maire.

Absents excusés :

Monsieur DUFOUR Frédéric
Monsieur GABELLE Simon

Absents ayant donné procuration :

Madame GERARDEAUX Marlène à Madame
DEHIÈRE Aurélie

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2025.

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par Madame Dominique BERTON, maire -adjointe.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique devient la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme la présidente Dominique BERTON, maire-adjointe, s'est exécuté du 01 janvier 2025 au 19 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01 janvier 2025 au 28 janvier 2026 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses 184 312.51 € ; Recettes 368 405.50 € ;
RAR dépenses 386 559.11 €
RAR recettes 231 471.19 €

Fonctionnement : Dépenses 175 429.21 € ; Recettes : 249 419.94 € ;
RAR 0 €

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (RAR);

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme la Présidente : APPROUVE le CFU du budget 2025.

7 POUR	0 ABSTENTION	0 CONTRE
--------	--------------	----------

Certifié exécutoire par Nous Maire de
Sommaing sur Écaillon. Compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture et de sa
publication le 11/03/2026

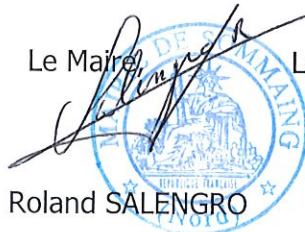
Le Maire,



Roland SALENGRO

Pour copie certifiée conforme
Sommaing sur Ecaillon, le 11/03/2026

Le Maire,



Roland SALENGRO

Le Secrétaire de séance,